



Amiens, le 21 novembre 2013

académie  
Amiens

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie d'Amiens  
Chancelier des universités  
à  
Mesdames, Messieurs les Chefs  
d'établissements publics,  
S/c de Messieurs les Directeurs Académiques des  
Services de l'Éducation Nationale de l'Aisne, de  
l'Oise et de la Somme,  
Mesdames, Messieurs les Chefs  
d'établissements privés,  
S/c de Messieurs les Directeurs diocésains.

Rectorat

Division des Examens et  
Concours

Bureau du DNB – CFG - DELF

Barbara Cauterman,  
chef de bureau

Dossier suivi par  
Stéphanie Bidaux,  
Gestionnaire

Tél. 03 22 82 69 77  
Fax. 03 22 82 39 83

Mél : [ce.dec1@ac-amiens.fr](mailto:ce.dec1@ac-amiens.fr)

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

## **ANNULE ET REMPLACE LA CIRCULAIRE DU 10 OCTOBRE 2013**

**Objet : Diplôme d'Études en Langue Française (DELF), session 2014.**

Suite à un changement de calendrier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les nouvelles mesures retenues pour les inscriptions aux niveaux A1, A2, B1 et B2 du DELF.

### **Public concerné :**

Cet examen s'adresse aux élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) et pris en charge actuellement ou ayant été pris en charge, soit dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), soit dans un dispositif particulier (par exemple quelques heures de FLS).

Les professeurs remettront à chaque élève concerné une fiche de pré-inscription papier (cf. modèle joint) qui devra impérativement être vérifiée par le professeur et le secrétariat de l'établissement. Il est essentiel que les données relatives à l'identité (nom, date, lieu de naissance et nationalité) soient correctes et bien orthographiées.

A cet égard, je vous demande d'observer un contrôle très rigoureux ; en effet, ces informations apparaîtront sur les attestations et les diplômes qui sont des documents qui accompagnent leurs détenteurs toute leur vie scolaire et professionnelle.

Ces fiches vous faciliteront la saisie des informations sur le tableau *Excel* ci-joint qui devra être adressé, complété sans aucune modification, par courriel au bureau du DNB-CFG-DELF du service des examens et concours du Rectorat, [ce.dec1@ac-amiens.fr](mailto:ce.dec1@ac-amiens.fr).

### **Inscriptions**

- Inscriptions du **lundi 25 novembre 2013 au vendredi 13 décembre 2013 inclus** ;  
- envoi du tableau *excel* complété pour le **vendredi 13 décembre 2013 au plus tard** ;  
- édition par le bureau du DNB-CFG-DELF des confirmations d'inscription qui vous seront envoyées. Ces confirmations devront être vérifiées et signées par l'élève, ses parents et le chef d'établissement ;

- retour des confirmations d'inscription pour le **17 janvier 2014, dernier délai** au bureau du DNB-CFG-DELF.

Le public particulier auquel s'adresse ce diplôme me conduit à ouvrir une seconde campagne d'inscription qui permettra aux seuls élèves affectés après le 15 décembre 2013 de s'y inscrire. Elle permettra aussi de modifier éventuellement le choix de tel ou tel niveau linguistique de la première campagne.

Cette seconde phase d'inscription qui sera brève se déroulera selon la procédure suivante :

- inscriptions **du lundi 10 mars au vendredi 14 mars 2014 inclus** ;
- le **lundi 17 mars 2014** : édition et transmission par la DEC des confirmations d'inscription aux établissements ;
- distribution de ces confirmations aux candidats pour vérification et signature ;
- retour des confirmations signées pour le **lundi 24 mars 2014 dernier délai**.

### Epreuves

L'épreuve écrite collective aura lieu, dans les centres désignés :

- le **mardi 13 mai 2014 à 9h30** pour les niveaux A1, A2, et B1
- le **mardi 13 mai 2014 à 13h30** pour le niveau B2 ;

Les épreuves orales individuelles auront lieu du **lundi 12 au mercredi 14 mai 2014**.  
Les candidats et les examinateurs seront convoqués par la DEC.

### Descriptif des épreuves :

#### Epreuves collectives écrites

	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>
Compréhension de l'oral	20 minutes (document durée maximale de 3 min.)	25 minutes (document durée maximale de 5 min.)	25 minutes (document durée maximale de 6 min.)	30 minutes (document durée maximale de 8 min.)
Compréhension de l'écrit	30 minutes	30 minutes	35 minutes	60 minutes
Production écrite	30 minutes	45 minutes	45 minutes	60 minutes

#### Épreuve individuelle

	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>
Temps de préparation	10 minutes	10 minutes	10 minutes	30 minutes
Passation	5 à 6 minutes	7 à 8 minutes	15 minutes	20 minutes

Vous pourrez trouver des informations complémentaires :

- sur le site du CIEP [www.ciep.fr/delfdalf.fr](http://www.ciep.fr/delfdalf.fr) rubrique diplôme et test puis Delf scolaire ;
- auprès des professeurs chargés de l'enseignement du français langue étrangère ;
- dans les dispositifs existant dans votre établissement ;
- sur le portail du cri / services / DEC2 ;
- auprès du bureau du DNB-CFG-DELFF de la DEC.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour le recteur et par délégation,  
Le chef de la Division des Examens et Concours,



Sophie LUQUET